



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze septembre, les membres du Conseil municipal de la Commune de Fretigney-et-Velloreille se sont réunis à 19h30 à la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 2 octobre 2018, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes: Nicole MILESI, Marie-Noëlle CHARLES, Aurore AIGNELOT, Isabelle CETRE-LANGONET, Martine MOINE,  
MM: Christian NOLY, Christian TISSOT, Serge GORRIS, Maurice MELET, Régis RIVET, Jean-Marc MEUTERLOS, Claude-Anthony CRUCEREY, Thomas COLIN.

### ÉTAIENT ABSENTS:

MM. Patrick BARRAT, Christophe SIRGUEY.

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Madame Isabelle CETRE-LANGONET est désignée secrétaire de séance.

## I. ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE - TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU GYMNASÉ

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 13 juin 2018 approuvant le lancement du projet de rénovation du gymnase de la commune de Fretigney-et-Velloreille,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence en procédure adaptée publié le 27 juillet 2018 dont l'objet était : "Dossier de consultation des entreprises pour mission de maîtrise d'œuvre"

Madame le Maire indique que la Commission Travaux s'est réunie le 6 septembre 2018 pour l'ouverture des plis.

Après avoir pris connaissance du résultat de l'ouverture des plis, le Conseil Municipal

- **Décide** de retenir pour la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation du gymnase le cabinet d'architecte Gérald ROCHET BLANC, Architecte DPLG à LE CORDONNET :
  - Tranche ferme (missions: APS, APD, PRO) pour un montant de 26 250.00 € HT
  - Tranche optionnelle (missions ACT, EXE, DET, OPC, AOR) pour un montant total de 48 750.00 € HT
  - Forfait de rémunération pour le diagnostic : 6 000.00€ HT
  - Forfait de rémunération pour le relevé : 3 000.00 € HT
- **Autorise** Madame le Maire à signer l'acte d'engagement et tout document relatif à ce dossier.
- **Précise** que les crédits seront inscrits au budget.

## II. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34 ;

**VU** le budget communal ;

**VU** le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;

CONSIDERANT la nécessité de créer un poste de adjoint technique - adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, afin d'assurer les missions de :

- Réalisation de l'entretien de la voirie communale et des espaces publics communaux,
- Entretien et mise en valeur des espaces verts et naturels,
- Réalisation des petits travaux et de la maintenance de premier niveau,
- Réalisation de l'entretien courant du matériels et des engins,
- Préparation des manifestations et évènements,

et que cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide la création:, d'un poste adjoint technique - adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique C étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget,
- autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## III. AFFOUAGE 2018-2019

LES AYANT DROITS A UNE PORTION D'AFFOUAGES SONT PRIES DE SE PRESENTER EN MAIRIE POUR S'INSCRIRE

**DU LUNDI 01 OCTOBRE 2018 AU SAMEDI 20 OCTOBRE 2018 INCLUS** AUX JOURS ET HEURES DE PERMANENCE DES ELUS UNIQUEMENT:

**LES LUNDIS : DE 17h00 A 19h00 - LES MERCREDIS : DE 16H30 A 18H30**

**LES VENDREDIS ET SAMEDIS : DE 10h A 12h**

LE TARIF EST DE 60 € LA PORTION

LE REGLEMENT SE FERA AU MOMENT DE L'INSCRIPTION PAR CHEQUE LIBELLE A L'ORDRE DU TRESOR PUBLIC

N'OUBLIEZ PAS DE VOUS MUNIR DE VOTRE ATTESTATION D'ASSURANCE

**CETTE ANNEE FORMATION OBLIGATOIRE LE SAMEDI 10 NOVEMBRE 2018**

#### **IV. DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET COMMUNAL**

Madame le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient de prendre une décision modificative budgétaire afin de régler les dépenses de matériel et outillage.

La présente décision modificative au budget de l'exercice 2018 propose d'opérer des virements de crédits comme suit:

Dép investissement	Chap. 204	2041512	GFP rat: Bâtiments	- 3 000
Dép investissement	Chap. 21	21578	Autre matériel et outillage	+ 3 000

#### **V. DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET ANNEXE: EAU**

Madame le Maire expose au conseil municipal que pour financer des travaux d'investissements sur les canalisations non prévus au budget.

La présente décision modificative au budget de l'exercice 2018 propose d'opérer des virements de crédits comme suit:

Dép Fonct	Chap. 023	Vir à section invest	+ 2 500.00
Rec Invest	Chap. 021	Vir de section fonc	+ 2 500.00
Dép Invest	Chap 23	2315 Immos en cours - inst.techn	+ 2 500.00

#### **VI. RECOMPENSES DES LAUREATS**

Madame le Maire informe le conseil municipal que les jeunes de la commune ayant réussi un examen à la fin de chaque année scolaire seront récompensés. Elle propose de leur offrir la carte avantages jeunes et d'offrir aux bacheliers un bon d'achat de 35 € au Centre culturel Leclerc.

Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23h00.

Le Maire, Nicole MILESI